

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nord-Pas-de-Calais-Picardie
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

**Décision n° 16787 du 16 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1715387S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35473 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630353S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2017 :

Brancquart Jérôme NIGEND : 309 359 NLS : 8 091 772

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2017 :

Heumez Maxime NIGEND : 305 618 NLS : 8 103 485

Vyskocil Freddy NIGEND : 309 346 NLS : 8 091 975

Couwez Guillaume NIGEND : 335 385 NLS : 8 105 417

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*
J. HÉBRARD